

Référence Unique de Mandat (RUM) : T293547484814876000060343676640073

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CENTRE DE PAIEMENT RSI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CENTRE DE PAIEMENT RSI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DÉSIGNATION DU DÉBITEUR

Votre Nom, prénom	THOMAS THIBAUT EURL <small>Nom, prénom du débiteur</small>
Votre N° de Sécurité Sociale	1580275040014 <small>N° de Sécurité Sociale du débiteur</small>
Votre adresse	9 IMP LES HAUTS DE SÉRIGNAN <small>Adresse 1</small> <small>Adresse 2</small> 34410 SERIGNAN <small>Code postal - Ville</small> FRANCE <small>Pays</small>

COMPTE À DÉBITER

Les coordonnées de votre compte	FR94 2004 1010 0913 6921 8B03 050 <small>Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)</small> PSSTFRPPMON <small>Code International d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)</small>
---------------------------------	---

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom	CENTRE DE PAIEMENT RSI <small>Nom / Prénoms ou raison sociale du créancier</small>
Adresse	FR80ZZZ293547 <small>Identifiant du créancier (ICS)</small> 35 Rue de La Haye <small>Adresse 1</small> <small>Adresse 2</small> 34937 MONTPELLIER <small>Code postal - Ville</small> FRANCE <small>Pays</small>

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Mandat validé le 01/08/2017

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur : 484814876

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.